NATIONS
UNIES

EP

Distr. LIMITEE

UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.22/Rev.2
2 octobre 2023

Original: ANGLAIS

Vingtième réunion intergouvernementale sur le Plan d'Action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Oranjestad, Aruba, 5 October 2023

PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAIBES :

PROJET DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU MILIEU MARIN DE LA REGION DES CARAÏBES 2023-2030

Mise en œuvre de la Convention de Cartagena et Appui à l'Agenda 2030 pour le développement durable

For reasons of economy and the environment, Delegates are kindly requested to bring their copies of the Working and Information documents to the Meeting, and not to request additional copies.

*This document has been reproduced without formal editing.

Stratégie régionale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes

Mise en œuvre de la Convention de Cartagena et Appui à l'Agenda 2030 pour le développement durable.

2023-2030

PAGE LAISSÉE VIDE INTENTIONNELLEMENT

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS iii

AVANT-PROPOS 1

1.0 INTRODUCTION 3

1.1 Élaboration de la Stratégie 2023-2030 3

1.2 Structure de la Convention de Cartagena 4

2.0 CONTEXTE 5

2.1 L'environnement côtier et marin de la région des Caraïbes - une ressource vitale partagée 5

2.2 La Convention de Cartagena et le Programme pour l'environnement des Caraïbes. 6

2.3 La Convention de Cartagena [Cadre institutionnel et juridique] 7

2.3.1 Cadres mondiaux et régionaux 8

2.3.2 Cadres internationaux liés àla Stratégie 9

2.3.3 Cadre régionaux liés à lala Stratégie 10

3.0 STRATÉGIE RÉGIONALE 11

3.1 Vision et mission 11

3.2 Principes et Approches Généraux 11

3.3 Buts généraux et objectifs stratégiques 14

3.3.1 Les objectifs généraux sont les suivants : 14

3.3.2 Objectifs stratégiques 15

4.0 THÈMES TRANSVERSAUX 30

4.1 Communications et sensibilisation 30

4.2 Gestion des connaissances 30

4.3 Transformation numérique 31

5.0 GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE ET MOBILISATION DES RESSOURCES 33

5.1 Gouvernance 33

5.1.1 Soutien à d'autres initiatives mondiales 33

5.1.2 Coordination régionale sur la gouvernance régionale des océans 33

5.1.3 Partenariats 35

5.2 Un cadre de coordination institutionnelle pour la mise en œuvre de la stratégie 36

5.3 Suivi et évaluation 36

5.4 Financement durable 37

6.0 CONCLUSION 40

7.0 RÉSUMÉ DES OBJECTIFS, VISIONS, EXTRANTS ET RÉSULTATS DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT DE LA CONVENTION DE CARTAGENA – PEC 41

NEXES 42

LISTE DES FIGURES

Figure 1: The Cartagena Convention Area and the three LMEs which intersect the Wider Caribbean Data sources: Cartagena Convention area (UNEP-CEP-2017), LMEs (NOAA-2009), land (GADM-2018) 8

Figure 2: Cartagena Convention Governance Structure 8

Figure 3: Overview of Regional Institutions 9

Figure 4: Integration between thematic policy priorities, promoting the ecosystem approach to anchor the strategic direction to the sustainable development realm 10

LISTE DES TABLEAUX

Table 1: Roadmap of outputs, outcomes, indicators, and partnerships to achieving the strategic objectives of the CEP Strategy 2021-2030 18

Annex I: Table 2: Table of Contracting Parties to the Cartagena Convention and its Protocols 42

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ANUE	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
CaMPAM	Réseau des gestionnaires des zones marines protégées des Caraïbes et Forum
CAR	Centre d'activités régional
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CBO	Organismes communautaires
CCS	Structure de la Convention de Cartagena
CIMAB	Le Centre d'ingénierie et de gestion environnementale des côtes et des baies (CIMAB) / Le Centre d'activités régionales (CAR) du Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres (Protocole LBS)
CLME+	Catalyser la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources marines vivantes partagées dans les grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau nord du Brésil
COP	Conférence des Parties
CTF	Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IGM	Réunions intergouvernementales
IGO	Organisations intergouvernementales
IMA	Institut des affaires maritimes / Centre d'activités régional (CAR) du Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres (Protocole LBS)
LBS	Sources terrestres de pollution marine
LME	Grand écosystème marin
MEA	Accord multilatéral sur l'environnement
MoU	Mémorandum d'entente
MPA	Zone marine protégée
Nbs	Solutions basées sur la nature
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
PEID	Petits États insulaires en développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RAR	Réseau d'activités régional
RSSD	Orientations stratégiques pour les mers régionales
SAMOA	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
SAP	Programmes d'action stratégiques (des grands écosystèmes marins)
SOCAR	État de la zone d'application de la Convention
SOMEE	État des écosystèmes marins et des économies associées
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées
WCR	Région des Caraïbes

iii

AVANT-PROPOS

Les pays riverains de la mer des Caraïbes, en particulier les petits États insulaires en développement (PEID) et les territoires insulaires, dépendent fortement de l'océan pour leur prospérité socio-économique et leur bien-être humain. Les secteurs économiques maritimes prospères tels que la pêche, le tourisme, le transport maritime et le pétrole assurent des emplois et des moyens de subsistance à des millions de personnes dans la région et génèrent de vastes revenus et des avantages non monétaires pour les pays. La pêche et le tourisme maritime en particulier sont des piliers essentiels de l'économie des États et des territoires insulaires. Les gouvernements reconnaissent l'immense potentiel de ce capital naturel pour le développement de l'économie bleue,[1] et combien il dépend de la qualité et santé des écosystèmes, des habitats, de l'eau et des espèces. Ils réalignent de plus en plus leur paradigme de développement national sur ce concept. Malgré les avantages vitaux que nous tirons des écosystèmes marins, des facteurs anthropiques tels que le changement climatique, l'augmentation de la population humaine, une urbanisation mal planifiée et des modes de production et de consommation nocifs génèrent des pressions sans précédent sur le milieu marin[2].

Dans la région des Caraïbes, diverses initiatives sont axées sur la gouvernance intégrée des océans, la planification spatiale marine, la planification de l'utilisation des terres, la gestion intégrée des bassins versants et la gestion des zones côtières, ainsi que sur les approches écosystémiques. La Stratégie régionale 2023-2030 de la Convention de Cartagena et le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) est destinée à servir de base au développement, à la mise en œuvre et à l'intégration de ces approches, ainsi que de celles orientées vers les approches de l'économie bleue. Il facilitera davantage les synergies et l'appui intégré et global aux Parties contractantes pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations au titre de la Convention de Cartagena, de ses Protocoles et des engagements régionaux et mondiaux connexes. Cette stratégie fournit un cadre général pour la mise en œuvre des plans d'action et des stratégies élaborés par le Secrétariat de la Convention de Cartagena sur les déchets marins, les éléments nutritifs et les habitats marins[3] , ainsi que d'autres stratégies régionales et sous-régionales pertinentes.

Il vise à encadrer la mise en œuvre effective de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles, en reflétant les grands principes et orientations fixés par l'Agenda 2030 pour le développement durable (ODD 6, 8, 12, 14, 17 et autres, le cas échéant), les modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (SAMOA), le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Il contribuera également à la Décennie d'actions des Nations Unies pour les ODD, à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques.

[1] Le concept d'« économie bleue » vise à promouvoir la croissance économique, l'inclusion sociale et la préservation ou l'amélioration des moyens de subsistance, tout en assurant la durabilité environnementale des océans et des zones côtières. (Banque mondiale 2017).
Le Rapport sur l'état de la zone d'application de la convention de Cartagena, une évaluation de la pollution marine due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes, mai 2019.

[3] Développé dans le cadre du projet CLME+ appuyé par le FEM.

Dans l'ensemble, cette stratégie guidera la coordination efficace des politiques pertinentes, initiatives et projets dans le cadre régional et aidera les gouvernements de la région des Caraïbes à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles.

1.0 INTRODUCTION

La Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (« Convention de Cartagena » »)[4] a été adoptée à Cartagena (Colombie), le 24 mars 1983, et est entrée en vigueur le 11 octobre 1986. Il est le seul accord régional juridiquement contraignant pour la protection, le développement durable et l'utilisation des ressources côtières et marines de la région.

Vingt-six pays de la région des Caraïbes sont Parties contractantes à ce cadre juridique et sont soutenus dans la mise en œuvre de leurs engagements, par le biais d'un réseau de Centres d'Activités Régionaux (CAR) et de Réseaux d'Activités Régionaux (RAR), d'un Secrétariat dédié, et par des partenariats divers et bien établis.

1.1 Élaboration de la Stratégie 2023-2030

Une stratégie pour le développement du PEC a été adoptée pour la première fois en 1990 pour la période 1990-1995, mais n'a pas été revue et/ou mise à jour depuis lors. Depuis cette adoption il y a plus de 30 ans, la communauté internationale a adopté un grand nombre d'objectifs stratégiques liés à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers.

La décision II de la dix-septième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du PEC et la quatorzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Cayenne, Guyane française, du 15 au 17 mars 2017) ont prié le Secrétariat de la Convention de Cartagena de mettre à jour la stratégie obsolète de la Convention de Cartagena et du PEC.

Les programmes des mers régionales, y compris le PEC, sont guidés par des orientations, pour la période 2021-2024, qui s'appuient sur les objectifs précédents sur les mers régionales (2017-2020), tout en fixant des objectifs plus ambitieux pour infléchir la courbe de dégradation des océans. Ces programmes sont axés sur le changement climatique, la pollution, l'acidification des océans, la restauration de la biodiversité, l'évaluation des écosystèmes et la gestion des connaissances. Ces orientations stratégiques s'appuient sur des questions communes aux 18 programmes pour les mers régionales, à la Stratégie marine et côtière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour la période 2020-2030, à la Stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022-2025 et à d'autres objectifs/cibles liés aux océans, y compris les ODD et les principaux accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) pertinents.

Conformément aux recommandations des Orientations stratégiques mondiales sur les mers régionales (RSDD) visant à s'appuyer sur la Convention sur les mers régionales en tant que plateforme de gouvernance des océans, cette stratégie fournit un cadre stratégique pour renforcer le rôle du Secrétariat de la Convention de Cartagena à l'appui de la protection du milieu marin, par le biais de ses programmes sur la pollution et la biodiversité marine, et fournit un cadre aux mécanismes régionaux de coordination des politiques pour la gouvernance du milieu marin.

[4] En tant que l'une des conventions sur les mers régionales administrées par ONU Environnement où les fonctions de secrétariat, la gestion des finances et l'assistance technique sont assurées par le PNUE.

1.2 Structure de la Convention de Cartagena

La Convention de Cartagena et les processus de gouvernance, avec un Secrétariat dédié, des réunions régulières des organes directeurs (Bureau de la Convention, Conférence des Parties (CdP), réunions intergouvernementales), des hauts fonctionnaires, des points de liaison, ainsi que des organes techniques (tels que les comités consultatifs scientifiques et techniques, les comités directeurs et les groupes de travail thématiques), contribuent à renforcer la présence régionale stratégique, la harmonisation des politiques et la gouvernance régionale des océans.

La Convention, ses protocoles et ses plans d'action ont à la fois un mandat normatif et un mandat de mise en œuvre. Ils expriment des priorités régionales communes, y compris celles liées à l'exécution de mandats mondiaux, tels que le Programme 2030, les dispositions des Accords multilatéraux sur l'environnement et les Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE). Ils fournissent également des plateformes pour prendre des mesures, ainsi qu'une incitation à promulguer des lois nationales, notamment par l'évaluation intégrée, l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et l'échange, et par la mise en œuvre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux.

La Convention de Cartagena, par la mise en œuvre de ses Protocoles, y compris les stratégies et plans d'action régionaux, fournit également un cadre pour le développement d'activités liées à l'économie bleue. Cette stratégie vise à renforcer, rationaliser et coordonner les efforts des pays de la région des Caraïbes pour mettre en œuvre les dispositions, les engagements et les décisions juridiquement contraignants pertinents, tels que convenus, de la Convention, et afin de constituer la base du développement et de la mise en œuvre d'approches de l'économie bleue. Elle facilitera en outre une approche plus intégrée de l'exécution des programmes de lutte contre la pollution et la diversité biologique marine à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Cartagena, de ses protocoles et des engagements régionaux et mondiaux connexes.

2.0 CONTEXTE

2.1 L'environnement côtier et marin de la région des Caraïbes - une ressource vitale partagée

La surface de la région des Caraïbes est d'environ 3,3 millions de km^2, avec une profondeur moyenne de 2 200 m et une longueur côtière de 55 383 km. Le rapport côte/superficie (km/km^2) est le double de la moyenne mondiale, ce qui souligne l'importance de la gestion côtière pour la région. Avec plus de 40 millions de personnes vivant à moins de 10 km du littoral, les activités humaines menaceraient les deux tiers des récifs coralliens des Caraïbes, dont un tiers se trouve en haut risque.

La région des Caraïbes comprend 28 États souverains et 18 territoires d'outre-mer (États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, France et Pays-Bas), dont 26 sont Parties contractantes à la Convention de Cartagena. Ceux-ci vont du plus grand au plus petit du monde et du plus développé – États-Unis d'Amérique et pays européens – au moins développé (Haïti). Une caractéristique unique de la région des Caraïbes est la présence de 22 petits états insulaires en développement, le plus grand nombre de PEID de tous les grands écosystèmes marins (LME). Une autre caractéristique unique est que cette région a le plus grand nombre de frontières maritimes au monde. Cela signifie qu'une grande partie des ressources marines et des problèmes environnementaux sont partagés, ce qui représente un défi considérable pour la gestion efficace de l'environnement marin de la région et des ressources marines vivantes de la région (SOCAR).

Une caractéristique hydrologique importante de cette région est l'immense étendue combinée des bassins versants qui se déversent dans la mer des Caraïbes et la présence de systèmes fluviaux parmi les plus grands du monde. La proportion de la superficie du bassin versant par rapport à la superficie nationale totale de la région des Caraïbes est de 57% (SOCAR).[5]

Plusieurs évaluations, y compris l'analyse diagnostique transfrontalière des grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau nord du Brésil (CLME+),[6] ont identifié une faiblesse dans la gouvernance comme la cause fondamentale des trois principaux problèmes transfrontaliers que sont la surpêche, la pollution et la dégradation de l'habitat. Parmi les autres facteurs identifiés figurent les ressources humaines et financières limitées ; des connaissances insuffisantes ; le manque de sensibilisation et de participation du public ; la prise en compte inadéquate de la valeur des biens et des services écosystémiques ; les pressions démographiques et culturelles ; le commerce et la dépendance extérieure. Le changement climatique a également été identifié comme une question intersectorielle et primordiale.

[5]PEC PNUE, 2019. État de la zone d'application de la Convention de Cartagena, une évaluation de la pollution marine due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes, juillet 2019, Rapport technique numéro XX PEC-PNUE . Auteurs : S. Heileman, L. Talaue McManus, C. Corbin, L. Christian, D. Banjoo, S. Adrian et E. Mayorga.

[6] Élaboré dans le cadre du projet CLME PNUD/FEM.

Les deux rapports historiques sur l'état de la pollution marine[7] et l'état des habitats marins côtiers dans la région des Caraïbes[8] mettent en évidence l'état et les tendances de la pollution marine et de la biodiversité marine, qui seront essentiels pour les futures politiques et les processus de prise de décisions politiques. Cette région, avec des intervenants divers, de multiples initiatives, des pressions croissantes et des problèmes émergents à résoudre, nécessitera des réponses politiques et de gestion coordonnées dans les années à venir pour maintenir la précieuse base de ressources des écosystèmes de la région des Caraïbes.

Compte tenu des engagements mondiaux en matière d'environnement et de développement à respecter, ces rapports offrent maintenant à la région l'occasion de démontrer les efforts collectifs en faveur de la durabilité à long terme, par des actions et des décisions étayées par des évaluations crédibles de l'état du milieu marin de la région.

2.2 La Convention de Cartagena et le Programme pour l'environnement des Caraïbes.

Le PNUE a fait du PEC l'un de ses programmes pour les mers régionales, comme une reconnaissance de l'importance et de la valeur des écosystèmes côtiers et marins fragiles et vulnérables de la région des Caraïbes, y compris de la faune et la flore endémiques, et de l'importance de ces ressources pour le développement durable de la région. Cela a conduit à l'adoption d'un plan d'action en 1981 et à l'élaboration et à l'adoption de la Convention de Cartagena pour la protection et la mise en valeur de la région des Caraïbes, le 24 mars 1983.

La région des Caraïbes comprend deux grands écosystèmes marins (LME) ; le golfe du Mexique (États-Unis d'Amérique et Mexique) et la mer des Caraïbes[9]. Il comprend également une partie du grand écosystème marin du plateau nord du Brésil (le Suriname, le Guyana et la Guyane française font tous partie du grand écosystème marin des Caraïbes et du plateau nord du Brésil, représenté ci-dessous dans le *Graphique 1.*

[7] PEC PNUE, 2019. État de la zone d'application de la Convention de Cartagena, une évaluation de la pollution marine due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes, juillet 2019, PEC-PNUE. Auteurs : S. Heileman, L. Talaue McManus, C. Corbin, L. Christian, D. Banjoo, S. Adrian et E. Mayorga.

[8] Programme des Nations Unies pour l'environnement - Programme pour l'environnement des Caraïbes (2020) L'état des habitats marins du littoral dans la région des Caraïbes Série de produits d'information sur le projet CLME+ - Rapport technique 1. Port-of-Spain: CANARI.

[9] Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, États-Unis, Venezuela.

Graphique 1 : La zone d'application de la Convention de Cartagena et les trois grands écosystèmes marins (LME) qui recoupent les sources de données de la région des Caraïbes : Zone d'application de la Convention de Cartagena (PNUE-PEC-2017), LME (NOAA-2009), terres (GADM-2018)

2.3 La Convention de Cartagena [Cadre institutionnel et juridique]

La Convention, en tant qu'accord-cadre, est soutenue par trois accords techniques ou protocoles, sur les déversements d'hydrocarbures, sur la biodiversité marine (zones et espèces sauvages spécialement protégées – SPAW) et sur la pollution (sources terrestres de pollution marine – LBS), à savoir : ou

- Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes (« Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures ») a été adopté le 24 mars 1983, et il est entré en vigueur le 11 octobre 1986.
- Le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (« Protocole SPAW »), a été adopté le 18 janvier 1990, et il est entré en vigueur le 18 juin 2000.
- Le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (« Protocole LBS ») a été adopté le 6 octobre 1999, et il est entré en vigueur le 11 juillet 2010.

Le cadre institutionnel d'appui comprend les Parties contractantes qui, avec l'appui du Secrétariat, sont principalement responsables de l'orientation des opérations de l'organisation. Ils sont appuyés par un Bureau qui assure un large contrôle de la mise en œuvre de la Stratégie et du programme de travail adoptés par la Conférence des Parties. Les CAR et les RAR complètent et soutiennent les travaux de la Structure de la Convention de Cartagena (SCC). Ils fournissent un appui régional et technique aux Parties contractantes pour qu'elles

s'acquittent de leurs obligations au titre de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles, y compris une expertise technique et une assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de programme et de projets. Le graphique 2 ci-dessous présente une structure des institutions et de la manière dont leurs modalités opérationnelles contribuent aux travaux de la SCC.

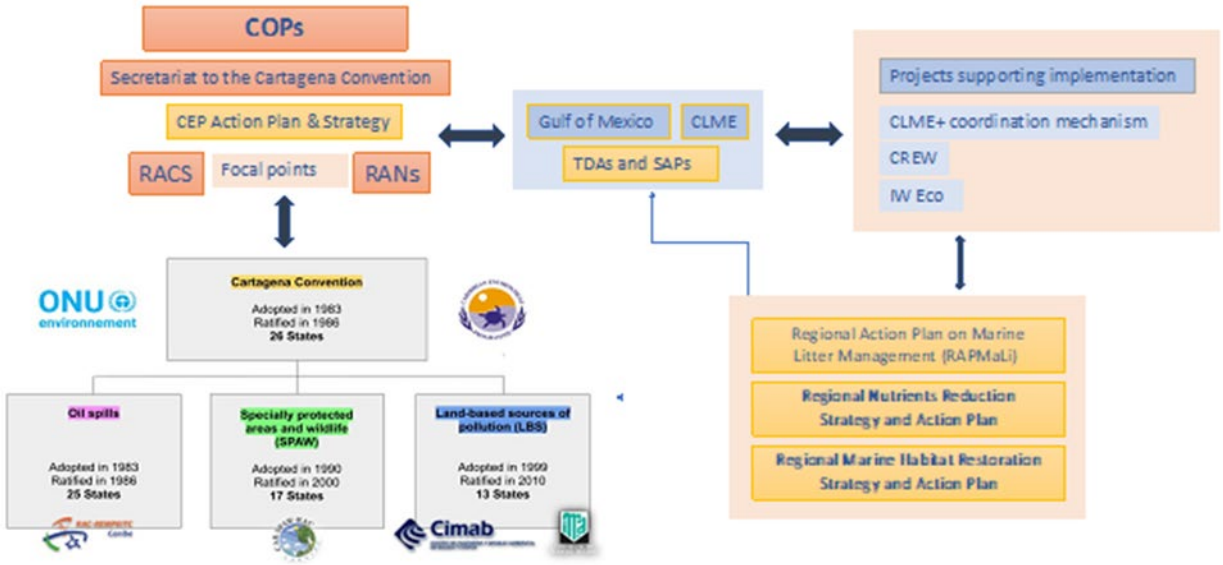

Graphique 2 : Structure de gouvernance de la Convention de Cartagena

2.3.1 Cadres mondiaux et régionaux

Le Secrétariat coordonne et collabore avec plusieurs institutions internationales et régionales compétentes qui, à des degrés divers, soutiennent les objectifs de cette stratégie et à la mise en œuvre effective des plans de travail et des budgets biennaux. Ces institutions sont en outre soutenues par plusieurs organismes techniques régionaux et sous-régionaux dotés de mandats en matière d'environnement, de santé humaine, de changement climatique et de réduction des risques de catastrophe, entre autres, pertinents pour les travaux de la Convention.

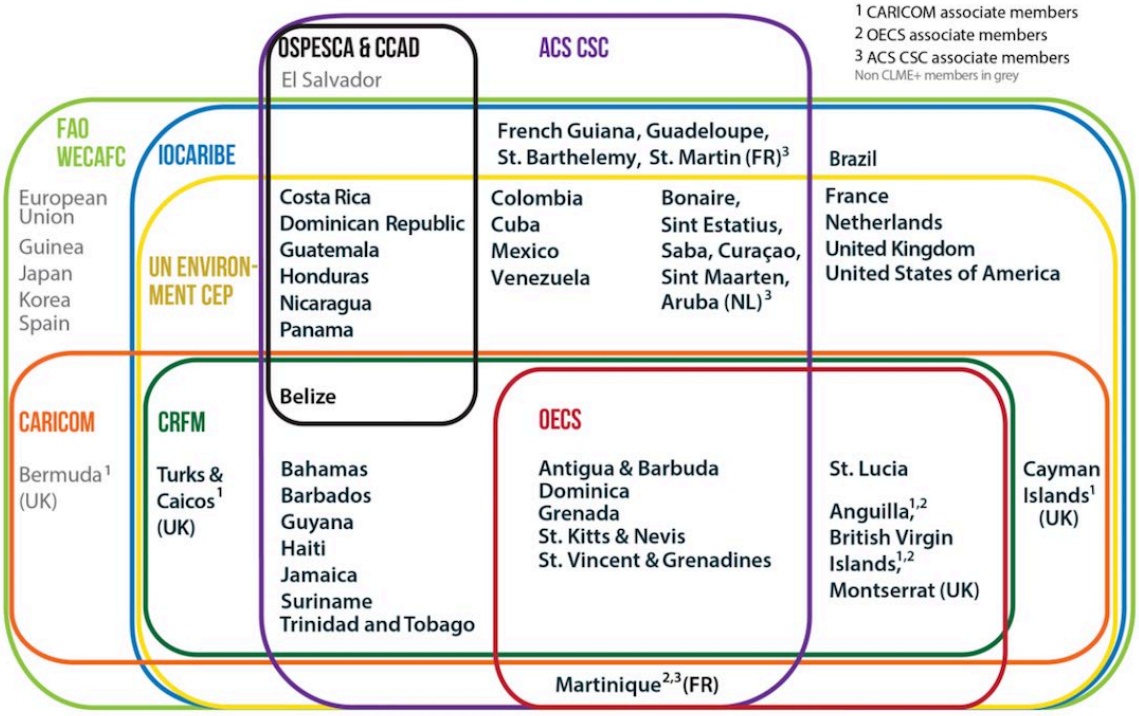

Graphique 3 : Vue d'ensemble des institutions régionales

2.3.2 Cadres internationaux liés àla Stratégie

Il existe plusieurs Accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) et organisations mondiales, dont les activités sont essentielles pour la protection et la gestion des océans. Au niveau international, la Stratégie s'aligne sur les objectifs de développement durable, l'UNEA, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le GBF post-2020 et les Orientations de SAMOA.. Il convient de noter en particulier les Orientations stratégiques mondiales pour les mers régionales (RSSD), qui visent à parvenir à un océan diversifié, résilient et sans pollution, et soutiennent des moyens de subsistance équitables et durables. Cela comprend la stabilité climatique, la vie en harmonie avec la nature, la durabilité des océans et l'exploitation à l'intérieur des limites planétaires. Les RSSD rassemblent également les engagements et les activités des aspects liés aux océans des MEA et d'autres instruments volontaires pertinents et fournissent plus de clarté sur la contribution des conventions sur les mers régionales aux Décennies des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), les sciences océaniques pour le développement durable (2021-2030) et l'action visant à atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030.

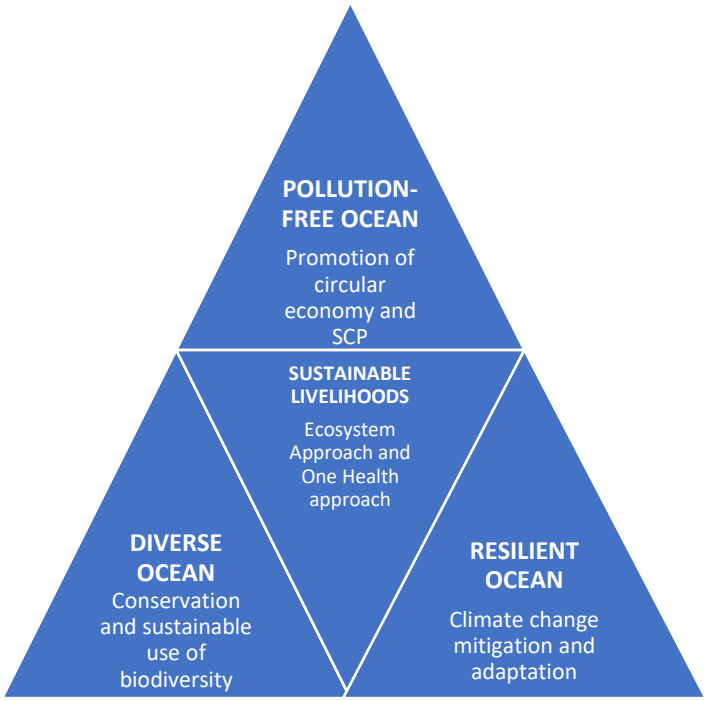

Graphique 4 : Intégration des priorités politiques thématiques et de la promotion de l'approche écosystémique pour ancrer l'orientation stratégique dans le domaine du développement durable.

Le programme thématique du Secrétariat sur la biodiversité marine (SPAW), soumis à sa ratification par les pays de la région des Caraïbes, peut soutenir ces Parties contractantes à atteindre les objectifs, le cas échéant, du groupe mondial de conventions et d'initiatives sur la diversité biologique, telles que la Convention sur la diversité biologique, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, ainsi que l'Initiative internationale pour les récifs coralliens. En outre, par le biais du sous-programme relatif à la pollution, le Secrétariat appuie la mise en œuvre du groupe des MEA sur les produits chimiques, y compris les Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Minamata et de Stockholm. Celles-ci ont toutes des secrétariats sous les auspices du PNUE. D'autres conventions et accords régis par l'Organisation maritime internationale, tels que la Convention de Londres, la Convention sur les eaux de ballast et la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires appuient également les objectifs de deux sous-programmes techniques du secrétariat. Le Secrétariat poursuivra sa collaboration avec la Commission baleinière internationale sur des domaines d'intérêt commun, notamment l'observation responsable des baleines, l'atténuation des prises accessoires et la réduction des collisions avec les navires des mammifères marins.

2.3.3 Cadre régionaux liés à lala Stratégie

Plusieurs cadres et mécanismes régionaux y compris des stratégies e gestion et plans d'action thématiques ont été élaborés et/ou sont en cours d'élaboration par le Secrétariat et d'autres partenaires régionaux, qui compléteront cette stratégie, dans leurs domaines respectifs. Il s'agit notamment des éléments suivants :

i. Le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes

ii. Le PNUE : Les Bureaux régionaux et sous-régionaux dans la région des Caraïbes
iii. L'Association des États de la Caraïbe – La Commission de la mer des Caraïbes
iv. Le Traité révisé de Chaguaramas et la politique commune de la pêche de la Communauté des Caraïbes
v. Le Projet de cadre politique de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en matière d'environnement et de ressources naturelles
vi. Le Cadre stratégique régional pour l'environnement et le développement du Comité centraméricain de l'environnement 2015-2020
vii. La Stratégie de développement de l'Organisation des États des Caraïbes orientales 2019-2028
viii. Mécanisme de coordination Procaribe+ sur la gouvernance des océans

La Convention de Cartagena - La Stratégie du PEC fournira donc le cadre pour gérer les mandats confiés par les Parties contractantes au Secrétariat pour s'acquitter des obligations de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles. Plusieurs d'entre eux ont donné lieu à des projets multipartenaires concrets à l'échelle régionale qui répondent à des problèmes côtiers et marins spécifiques dans la région des Caraïbes.

3.0 STRATÉGIE RÉGIONALE

Dans une région avec une population aussi vaste et diversifiée, une approche régionale de la gouvernance des océans est essentielle pour parvenir à la durabilité, tout en permettant des synergies et une coopération pour éviter les doubles emplois et assurer une utilisation et une mobilisation efficaces des ressources financières, techniques et humaines. Cette stratégie de la Convention de Cartagena et du PEC devrait contribuer à la vision et à la mission suivantes, tout en étant conforme aux principes énoncés au point 3.2 ci-dessous.

3.1 Vision et mission

(i) *Vision* : Appuyer les écosystèmes côtiers et marins sains, résilients et biologiquement divers de la région des Caraïbes qui fournissent un approvisionnement sûr en biens et en services écosystémiques pour le bien-être humain et des moyens de subsistance, et contribuent au développement durable au profit des générations présentes et futures.

(ii) *Mission :* Faciliter la gestion intégrée axée sur les écosystèmes par la prévention, le contrôle et la réduction de la pollution marine, la conservation, l'utilisation durable et la restauration des ressources et habitats côtiers et marins, et des suivis et évaluations réguliers.

La vision et la mission sont accomplies grâce à la mise en œuvre effective de la Convention de Cartagena[10] *et à la mise en œuvre de ses protocoles, des stratégies et des plans d'action,* et aux programmes d'action stratégique (SAP) pertinents pour la région des Caraïbes.

3.2 Principes et Approches Généraux

Les principes et approches généraux suivants guideront la stratégie :

[10] Article 3 sur les dispositions générales et le processus et article 4 sur les actions générales nécessaires pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution et pour assurer une gestion et une utilisation rationnelles de la biodiversité marine.

A. Approches de gestion basée sur les ecosystèmes

La stratégie incarne tous les éléments fondamentaux de la gestion par écosystème, qui vise à gérer de manière intégrée et préventive les utilisations humaines et leurs impacts cumulatifs sur le fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers à l'échelle écologique plutôt que confinés aux limites juridictionnelles. L'intégration de cette approche permettra de combler les lacunes des approches monosectorielles traditionnelles et de fournir une approche globale et intégrée de la gestion des interactions homme-écosystème. Fonder les décisions de gestion par écosystème implique que la planification doit être adaptée à la dynamique de l'ensemble de l'écosystème pour au moins préserver, sinon améliorer, leur potentiel à fournir des services et des bénéfices dont dépend la société.

B. Approche de la source à la mer

Les activités non viables et les mauvaises pratiques de gestion des terres entraînent la pollution et l'eutrophisation, et dégradent les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins et côtiers dans les eaux réceptrices. La stratégie préconise l'application des approches de gestion de la source à la mer et/ou du massif au récif, afin d'atténuer la pollution et de maintenir la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème, depuis les points d'origine jusqu'aux zones de rejet dans le milieu marin. La gestion de la source à la mer favorise la coordination des mesures dans tous les secteurs du continuum de l'atténuation de la pollution, y compris les sources de pollution marines.

C. Consommation et production durables

L'intégration de ce concept dans la stratégie se concentrera sur l'application des approches fondées sur le cycle de vie, en tenant compte de toutes les phases de l'utilisation des ressources, et fondées sur l'utilisation de moins de ressources, y compris l'énergie et l'eau. Il invitera à produire moins de déchets et de pollution, promouvoir et permettre des pratiques économiques et commerciales durables à faible émission de carbone, en tenant compte de l'utilisant divers outils, y compris la certification de durabilité, les normes et les systèmes de traçabilité, et en renforçant les cadres stratégiques et de gouvernance.

D. Approche du capital naturel

Cette approche reconnaît que la nature fournit d'innombrables services qui sous-tendent l'intégrité des écosystèmes, la sécurité alimentaire, le bien-être humain et l'économie mondiale. Comme c'est souvent le cas dans le milieu marin, ces services sont rarement évalués pour pouvoir être saisis dans les comptes économiques nationaux et les processus de planification et, sans valeur monétaire visible ou équivalente, ils sont souvent échangés de manière inappropriée. La biodiversité et les services écosystémiques dans les environnements marins et côtiers doivent être incorporés dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions, et être mieux décrits dans des termes que les décideurs peuvent comprendre et utiliser. Cela se reflète de plus en plus dans les approches économiques bleues/vertes et des approches basées sur les océans par les pays de la région des Caraïbes.

E. Interface science-politique

La stratégie vise à renforcer l'application des preuves scientifiques sur la santé, les fonctions et la valeur des écosystèmes, sous réserve de la reconnaissance de longue date de l'approche de précaution, afin de déclencher la réforme nécessaire des politiques aux niveaux national et régional, pour soutenir une gestion globale basée sur

les écosystèmes et améliorer les modes de consommation et de production durables. Une meilleure compréhension scientifique des facteurs de stress humains, et leurs implications sur les fonctions des écosystèmes, peut améliorer la conception et la mise en œuvre de mesures de gestion efficaces et adaptatives pour accroître la durabilité et la résilience des écosystèmes face à des problèmes importants tel que le changement climatique mondial.

F. Renforcement de la résilience

La stratégie reconnaît la nécessité d'une résilience globale du système pour construire des sociétés, des économies et des écosystèmes résilients, afin de faire face aux conditions de vulnérabilité de la région des Caraïbes. Ainsi, le renforcement inclusif et intégré de la résilience, en tant que approche générale doit guider la conception des politiques, des institutions et des instruments réglementaires de la structure de la Convention de Cartagena ainsi que la nature des interventions des programmes et des projets, notamment par le recours à des solutions fondées sur la nature.

G. Intégration d'une perspective sexospécifique

Cette approche comprend a) un accès équitable aux ressources, b) une gouvernance inclusive, c) une résilience accrue vers une croissance durable et équitable basée sur les ressources naturelles, et d) offrir des possibilités de prise de décisions à tous les niveaux. Cette approche fera partie intégrante de la mise en œuvre de la stratégie du PEC et de l'établissement d'indicateurs et d'objectifs du programme[11]. À l'échelle mondiale, les données montrent une corrélation claire entre la parité des sexes et les résultats environnementaux positifs, compte tenu du rôle actif des femmes dans la conservation et la restauration des ressources naturelles dont elles tirent leurs moyens de subsistance.[12.] À cet égard, pour obtenir un impact durable et inclusif sur la gouvernance environnementale, il faut adopter une approche globale qui intègre la problématique hommes-femmes à tous les stades des stratégies, des programmes et des projets, de la conception à la mise en œuvre, en passant par le suivi et l'évaluation des impacts.

H. Une seule santé pour tous

Pendant la pandémie de COVID-19 (environs 2020-2021), il est devenu clair que la population du monde augmente et s'étend vers de nouvelles terres, les conditions climatiques changent, les écosystèmes subissent une dégradation critique, et les personnes, la faune et la flore se déplacent partout dans le monde. Ainsi, de nombreux gouvernements et institutions promeuvent le concept de « Une seule santé », défini par l'Organisation mondiale de la Santé comme une approche de conception et de mise en œuvre de programmes, de politiques, de lois et de recherches dans lesquels de multiples secteurs communiquent et travaillent ensemble pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé publique. Dans le monde post-pandémique, tous les programmes pertinents doivent être liés d'une manière ou d'une autre à l'approche « Une seule santé ».

I. Participation du public

[11] https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/7642/-Gender_equality_and_the_environment_A_Guide_to_UNEPs_work-2016Gender_equality_and_the_environment.pdf.pdf?sequence=3&isAllowed=y; Manoa David Owino 2017, Gestion du genre et de l'environnement: De qui est le rôle ? Qui est responsable ? World Journal of Social Sciences and Humanities 3 (3), 61-63.

[12] https://www.wri.org/blog/2016/03/if-you-care-about-environment-you-should-care-about-gender.

L'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et la justice en matière d'environnement en Amérique latine, connu sous le nom d'Accord d'Escazu, est unique parce qu'il s'agit d'un accord régional sur l'environnement et les droits de l'homme pour les 33 pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et il établit les principes et les dispositions de la participation du public. Il s'agit du premier traité environnemental de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, du seul accord contraignant adopté à ce jour issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), et le premier au monde à contenir des dispositions sur les défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement (CEPALC, 22 janvier 2020). L'Accord d'Escazu peut guider la Convention de Cartagena dans l'élaboration de mécanismes visant à assurer une participation significative des communautés et des autres parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action régionaux, à veiller à ce que les droits des défenseurs des droits de l'homme soient protégés et respectés dans la mise en œuvre des initiatives régionales, à élaborer des mécanismes pour assurer la transparence et l'accès à l'information dans ses processus décisionnels et à renforcer la coopération et la coordination avec d'autres accords et initiatives régionaux liés à la protection de l'environnement et au développement durable.

J. Une approche pansociétale

La stratégie reconnaît qu'une approche pansociétale doit être intégrée dans l'action, la gouvernance et la finance océaniques. Les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les universités et les citoyens ont tous un rôle essentiel à jouer pour contribuer à une économie bleue durable. Cette approche prévoit qu'une participation significative est encouragée par des partenariats viables ayant un impact collectif de toutes les parties prenantes.

3.3 Buts généraux et objectifs stratégiques

3.3.1 Les objectifs généraux sont les suivants :

- Améliorer l'efficacité de la Convention de Cartagena en tant que plateforme régionale pour soutenir la gouvernance intégrée des océans, et renforcer le Secrétariat en tant que principal mécanisme pour aider ses Parties et ses États membres à intégrer les questions liées aux océans, dans le plus vaste programme de développement de la région des Caraïbes ;
- Aider les Parties contractantes dans la mise en œuvre de leurs obligations et engagement au titre de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles, y compris la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties ;
- Aider ses Parties contractantes à atteindre les ODD pertinents et cibles, les objectifs et cibles mondiaux pertinents pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les autres engagements politiques pertinents, le cas échéant, par des actions concrètes pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.Soutenir ses Parties et ses États membres dans la génération, l'analyse, la compilation et la visualisation d'informations techniques et scientifiques pour une meilleure prise de décision nationale et régionale. et et
- Promouvoir des partenariats publics, publics-privés et de la société civile efficaces qui permettent une transition juste et équitable vers des approches basées sur les écosystèmes et des approches d'économie circulaire qui facilitent une mise en œuvre plus efficace par les pays de leurs obligations en vertu de la Convention de Cartagena, de ses protocoles et de la CoP.

3.3.2 Objectifs stratégiques

Objectif stratégique 1 : Soutenir l'intégration d'outils novateurs de prévention et de réduction de la pollution et des meilleures pratiques, de technologies innovantes et appropriées, y compris les approches d'économie circulaire et une surveillance continue qui considèrent les déchets comme une ressource et une consommation et une production durables **– Prévention, réduction et contrôle de la pollution.**

Objectif stratégique 2 : Soutenir les politiques, les stratégies et les plans d'action qui permettent des approches de gestion intégrée fondées sur les écosystèmes et l'utilisation durable des ressources côtières et marines – **Conservation et gestion de la biodiversité marine.**

Objectif stratégique 3 : Soutenir l'amélioration de la base de connaissances pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions régionales et nationales, pour la gestion durable des ressources côtières et marines de la région des Caraïbes – **Gestion des connaissances, coordination et communications.**

Objectif stratégique 4 : Soutenir la mise en œuvre de programmes, de projets, des instruments et des initiatives innovantes en matière de gouvernance, d'institutions, de politiques, de lois et de financement durable, plus efficace, par le biais de la Convention, de ses protocoles, des stratégies et des plans d'action pour faciliter la transition vers des économies bleues durables, y compris l'amélioration de la gouvernance et de la circularité - **Gouvernance, circularité et économies durables**.

3.3.2.1 Objectif stratégique 1 : Soutenir l'intégration d'outils novateurs de prévention et de réduction de la pollution, de technologies innovantes/appropriées, y compris les approches d'économie circulaire, les déchets en tant que ressource et la consommation et la production durables – **Prévention, réduction et contrôle de la pollution.**

L'objectif du sous-programme thématique sur l'évaluation et la gestion de la pollution de l'environnement est de prévenir, réduire et maîtriser la pollution d'origine terrestre et marine du milieu côtier et marin, permettant ainsi aux pays de la région des Caraïbes de s'acquitter de leurs obligations au titre des Protocoles relatifs à la pollution par le Protocole LBS et à la coopération dans la lutte contre les déversements d'hydrocarbures (Protocole sur les déversements d'hydrocarbures).

Pour la prévention, le contrôle et la réduction de la pollution d'origine terrestre et marine, la stratégie appuiera le développement et la mise en œuvre de technologies, d'outils et de mécanismes novateurs, y compris l'adoption d'approche de consommation et de production durables à tous les niveaux, le développement d'activités qui utilisent les déchets comme ressource et l'élaboration d'approches d'économie circulaire pour réduire les impacts de la pollution. Les secteurs public et privé et la société civile seront encouragés à adopter des modes de vie durables par le biais de campagnes d'éducation et de sensibilisation, influençant ainsi la demande de produits et de services plus durables qui réduisent la pollution de l'environnement côtier et marin. Cela aidera les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention de Cartagena et, plus précisément, des Protocoles LBS et déversements d'hydrocarbures, ainsi que des stratégies et plans d'action régionaux connexes.

3.3.2.2 Objectif stratégique 2 : Soutenir les politiques, les stratégies et les plans d'action qui permettent des approches de gestion intégrée basées sur les écosystèmes et l'utilisation durable des ressources côtières et marines – **Conservation et gestion de la biodiversité marine.**

Les services écosystémiques marins et côtiers sont menacés par les activités humaines qui dégradent la santé et les fonctions des écosystèmes. Le manque de coordination des politiques sectorielles et des décisions inadéquates en matière de planification et de gestion peuvent aggrave la situation et n'incluent pas toujours inclure une évaluation des impacts globaux. Il y a souvent des compromis à faire entre les bénéfices de diverses activités humaines et leurs impacts environnementaux cumulatifs. Des politiques et une gestion intégrées dans tous les secteurs peuvent réduire les impacts sectoriels néfastes et permettre l'utilisation durable du système dans son ensemble, en équilibrant la fourniture de services écosystémiques à divers utilisateurs, à des échelles spatiales appropriées. La planification et la gestion écosystémiques des zones côtières et marines sont essentielles pour assurer la prestation de services écosystémiques à long terme et la résilience face aux changements environnementaux. Cela aidera les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention de Cartagena et, plus précisément, du protocole SPAW et des stratégies et plans d'action régionaux connexes.

Cela aidera les Parties contractantes à remplir leurs obligations en vertu de la Convention de Cartagenaet, plus particulièrement, en vertu du Protocole SPAW et des stratégies et plans d'action régionaux associés.

3.3.2.3 Objectif stratégique 3 : Soutenir l'amélioration de la base de connaissances pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions régionales et nationales pour la gestion durable des ressources côtières et marines de la région des Caraïbes – **Gestion des connaissances, coordination et communications.**

Cet objectif sera atteint en facilitant une gestion intégrée renforcée des ressources côtières et marines au sein de la structure de la Convention de Cartagena, des États membres de la région des Caraïbes, des CAR, des RAR et des partenaires.

Le soutien de la base de connaissances comprend l'examen continu de l'environnement, des connaissances, de l'information et des communications de la région des Caraïbes. Plus précisément, il sera atteint grâce à une production, une diffusion et une utilisation accrues de données et d'informations de qualité, par des processus pleinement participatifs y compris à travers le développement de bases de données sous-régionales et de plateformes d'information. L'accent est mis sur la formation, la sensibilisation et la promotion du changement d'attitude et de comportement. L'évaluation scientifique du fonctionnement des écosystèmes côtiers et marins, ainsi que de la pression et des facteurs qui entraînent des changements dans leur santé, orientera l'élaboration de politiques nationales et régionales appropriées pour faire face à ces pressions et facteurs. Le secrétariat, grâce à un programme renforcé de gestion des connaissances et de communication et une étroite coordination avec les programmes techniques sur la pollution et la biodiversité marine, appuiera la production et la diffusion de données et d'informations à l'intention de publics ciblés.

Cela aidera également à fournir des données de suivi au PNUE dans le cadre du suivi mondial des cibles 14.1., 14.2 et 14.5 et autres, le cas échéant, et à faire en sorte que les données et informations de la région des Caraïbes contribuent aux rapports nationaux volontaires et aux bases de données sur les ODD, par le biais de la coopération et des accords avec d'autres organisations régionales et points de liaison en ODD. Les rapports sur l'état de la zone d'application de la Convention (SOCAR) sur la pollution marine et l'état des habitats marins élaborés par le Secrétariat ainsi que le rapport sur l'État des écosystèmes marins et des économies associées (SOMEE) représentent des cadres pour la production de données et la diffusion de l'information.

3.3.2.4 Objectif stratégique 4 : Soutenir la mise en œuvre de programmes institutionnels, politiques, législatifs, de gouvernance et de financement durable innovants, des instruments et des initiatives par le biais de la Convention, de ses protocoles, des stratégies et des plans d'action pour faciliter la transition vers des économies bleues durables, y compris l'amélioration de la gouvernance et de la circularité. **Gouvernance, circularité et économies durables basées sur les océans.**

L'amélioration de la gouvernance des océans devra s'appuyer sur l'expérience du Secrétariat de la Convention de Cartagena et de son cadre d'appui pour renforcer la coopération régionale, les partenariats, la coordination, harmonisation et l'élaboration de rapports sur les buts et objectifs. Cela facilitera une prise de décision plus efficace et une gestion intégrée et inclusive, ainsi qu'une approche axée sur les résultats pour la gestion de l'utilisation des ressources côtières et marines dans la région des Caraïbes. Les investissements traditionnels dans l'économie océanique ont souvent eu des impacts négatifs et des externalités, nuisant à la santé des écosystèmes marins et côtiers et menaçant leur durabilité à long terme. Les investissements durables doivent atteindre le triple objectif de fournir des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Grâce à cette approche, l'impact escompté sera des écosystèmes marins et côtiers sains et productifs, tout en assurant des moyens de subsistance, le développement des entreprises, des interventions sensibles au genre et une croissance économique soutenue. Le maintien d'écosystèmes océaniques et côtiers sains et résilients doit être une priorité fondamentale pour des bénéfices économiques durables, tout en protégeant la santé humaine et les biens et services écosystémiques.

Tableau 1. Feuille de route des extrants, des résultats, des indicateurs et des partenariats pour atteindre les objectifs stratégiques de la stratégie du PEC 2021-2030

Objectifs stratégiques	Extrants	Résultats	Indicateurs	Partenariats
Objectif stratégique 1 : Soutenir l'intégration d'outils novateurs de prévention et de réduction de la pollution, de technologies innovantes/appropriées, y compris les approches d'économie circulaire, les déchets en tant que ressource et la consommation et la production durables – **Prévention, réduction et contrôle de la pollution.**	1.1 Les États membres entreprennent les obligations internationales pertinentes en ratifiant ou adhérant au protocole LBS et les déversements d'hydrocarbures, et y adhèrent.	Nouvelles ratifications/ accessions au protocole LBS et au protocole sur les déversements d'hydrocarbures.	Nombre de pays qui ratifient le Protocole LBS et déversements d'hydrocarbures, et y adhèrent.	La collaboration en matière de suivi, notification et d'évaluation de la pollution s'est faite par le biais de la création officielle de CAR sur la pollution marine et les déversements d'hydrocarbures, ainsi que de RAR d'organismes techniques et de partenariats avec les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, les organisations intergouvernementales, les organisations communautaires, les organisations non gouvernementales (ONG), les établissements universitaires et de recherche, les banques de développement et le secteur privé participant à la recherche et au suivi de la pollution marine. Il s'agira de coopérer sur les objectifs de réduction de la pollution reflétés dans d'autres objectifs et engagements de l'AME mondial afin d'assurer des synergies.
	1.2 Appuyer l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable, en particulier l'Objectif 14, de conserver et d'utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable, et 14.1 pour, d'ici à 2025, prévenir et réduire sensiblement la pollution marine de toutes sortes, en particulier due aux activités terrestres, y compris la pollution par les débris marins et les éléments nutritifs ; 1.2 Mettre en œuvre les recommandations de SOCAR et des stratégies régionales associées de réduction de la pollution par les éléments nutritifs et de déchets marins.	Les États mettent de plus en plus efficacement en œuvre leurs obligations au titre de la Convention de Cartagena, le Protocole LBS et soutiennent autres MEA, le cas échéant, tout en réalisant leurs buts, cibles et objectifs nationaux prioritaires en matière d'environnement	Mesures incitatives pour réduire les sources terrestres et les déchets marins. Quantité de déchets recyclés sur terre (%). Installations portuaires de réception des déchets disponibles (%). Sites et fréquence des proliférations d'algues signalées. Nombre de plans d'action des parties contractantes visant à prévenir et à réduire les déchets marins et les sources terrestres. Nombre d'alertes/de fermetures de plages liées à la qualité de l'eau par mois/année.	

18

Objectifs stratégiques	Extrants	Résultats	Indicateurs	Partenariats
	1.3 Considérations des décisions pertinentes d'autres forums décisionnels, y compris les résolutions de l'ANUE et les décisions des réunions des ministres responsables de l'environnement, des eaux usées, de l'agriculture et des déchets solides.	Augmentation de la prise en compte, le cas échéant, avec décisions pertinentes d'autres prises de décisions pour 1.1.	Nombre de consultations au niveaux national, sous-régional et régional pour renforcer la coordination.	
	1.4 Harmonisation des politiques et des réformes de gestion en vue d'améliorer la gouvernance des océans et d'atteindre les objectifs identifiés dans les programmes d'action stratégiques (PAS) du golfe du Mexique, la mer des Caraïbes et les grands écosystèmes marins du plateau nord du Brésil (CLME).	Une plus grande harmonisation de l'environnement législatif et politique afin de réduire la fragmentation, les lacunes et les chevauchements.	Nombre d'objectifs atteints.	
	1.5 Élaboration de cadres, de mécanismes et instruments institutionnels, politiques, juridiques et financiers, nécessaires à la mise en oeuvre à long terme de la Convention de Cartagena et du Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine.	Une capacité accrue des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action locaux et/ou nationaux pour la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution. Des pays dont les politiques, la législation et/ou la réglementation relatives à la pollution ont été mises à jour et/ou développées ;	Nombre de : a. Plans d'action nationaux qui ont été élaborés pour lutter contre la pollution marine, les eaux usées, les déchets marins, les éléments nutritifs et d'autres sources prioritaires, ponctuelles et diffuses, de pollution marine. b. Des projets nationaux / pilotes axés sur les activités de réduction de la pollution. c. Mise à jour des évaluations de suivi des activités de	

19

Objectifs stratégiques	Extrants	Résultats	Indicateurs	Partenariats
			pollution et de réduction. d. Nombre de plans d'action en cours de mise en œuvre.	
	1.6 Élaboration et adoption régionale de méthodes, d'outils et de technologies qui appuient la réduction de la pollution terrestre et marine.	Augmentation de la recherche et du développement sur les technologies, les outils et les méthodologies visant à réduire la pollution.	Nombre de technologies novatrices de réduction de la pollution financées. Programmes d'accélération pour la réduction de la pollution. Nombre de pays mettant en œuvre des outils, des technologies et des méthodologies pour réduire la pollution.	
	1.7 Les considérations environnementales ont été intégrées aux processus de développement et aux ressources côtières et marines gérées de manière à prévenir et/ou à réduire la pollution terrestre et marine.	L'intégration des considérations environnementales dans les processus de développement a été améliorée.	Un certain nombre de pays rationalisent et mettent en œuvre des pratiques durables dans leurs plans et politiques à tous les niveaux.	
	1.8a Promotion des approches de la consommation et de production durables. 1.8b Mise en œuvre d'activités qui utilisent les déchets comme ressource et promotion d'approches d'économie circulaire pour réduire les impacts de la pollution.	La consommation et la production durables sont améliorées ainsi que l'approche de l'économie circulaire.	Nombre d'activités nationales et/ou régionales qui intègrent la production et la consommation durables. Nombre d'activités et/ou projets et activités qui promeuvent les déchets comme ressource et usage de la économie circulaire pour réduire les impacts de la pollution.	

20

Objectifs stratégiques	Extrants	Résultats	Indicateurs	Partenariats
	1.9a Systèmes de classification des eaux récréatives pour les rejets d'effluents ont été développés et mis en œuvre dans la région. 1.9b Identification des zones de loisirs considérées comme exceptionnelles et/ou de très grande valeur/qualité qui pourraient nécessiter une plus grande protection.	Augmentation du nombre de pays dotés d'un système de classification des eaux récréatives pour les rejets d'effluents. Augmentation du nombre de pays dotés de programmes nationaux de suivi de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives.	Nombre de pays dotés de systèmes nationaux de suivi de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives et d'un système de classification des eaux récréatives pour les rejets d'effluents.	
	1.10a Capacités du personnel participant au suivi et à l'évaluation augmentées, grâce à des activités de formation. 1.10b Partage des meilleures pratiques, des enseignements appris, suivi de la pollution par les données et les informations.	Augmentation du nombre d'ateliers de formation et de renforcement des capacités. Une capacité accrue et des possibilités de financement des États et d'autres parties prenantes pour évaluer, gérer et réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement posés par les sources terrestres et marines de pollution marine et les activités connexes, y compris les produits chimiques et les déchets. Capacité et participation de toutes les parties prenantes à fournir des orientations sur la gouvernance des activités de réduction de la pollution.	Nombre d'ateliers de formation et de renforcement des capacités. Niveau de connaissances et de compétences liées au suivi de la pollution. (sur la base d'une base de référence établie et d'une méthodologie d'évaluation harmonisée	
	1.10c Intégration de la transformation numérique	Intégration accrue de la transformation numérique	Nombre de projets et de programmes utilisant la transformation numérique	

21

Objectifs stratégiques	Extrants	Résultats	Indicateurs	Partenariats
	dans l'évaluation du suivi et de l'évaluation.	dans les projets d'évaluation et de suivi.	pour un suivi et une évaluation plus efficaces.	
: Soutenir les politiques, les stratégies et les plans d'action qui permettent des approches de gestion intégrée fondées sur les écosystèmes et l'utilisation durable des ressources côtières et marines; - **Conservation et gestion de la biodiversité marine.**	a2.1a Les États membres entreprennent des obligations internationales pertinentes en en ratifiant et en adhérant au Protocole SPAW. a1.2b Les États ont été soutenus dans la mise en oeuvre des conventions et accords internationaux et régionaux qui ont un lien direct ou indirect avec la gestion par écosystème, afin de s'acquitter de leurs obligations nationales de manière intersectorielle et intégrée.	De nouvelles ratifications au protocole SPAW. Les États mettent de plus en plus efficacement en œuvre leurs obligations au titre du Protocole SPAW et appuient les accords multilatéraux sur l'environnement, tout en réalisant leurs buts, cibles et objectifs nationaux prioritaires en matière d'environnement.	Nombre de pays qui ratifient et/ou adhèrent au le Protocole SPAW et y adhèrent. Nombre de mesures engagées dans le cadre d'accords internationaux et régionaux relatifs à la gestion par écosystème.	La collaboration en matière de suivi et d'évaluation de la biodiversité marine s'est faite par le biais de la création officielle de CAR sur la biodiversité marine, ainsi que des RAR d'organismes techniques et de partenariats avec les accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations intergouvernementales, les organisations communautaires, les ONG, les établissements universitaires et de recherche, les banques de développement et le secteur privé participant à la recherche et au suivi de la biodiversité marine, y compris l'utilisation de la science citoyenne.
	2.2 Activités de programme formulées par les Parties contractantes pour mettre en oeuvre le Protocole SPAW.	Activités de programme qui satisfont aux critères des exigences et des besoins du protocole SPAW.	Nombre d'activités de programme mises en œuvre par les Parties contractantes.	
	2.3 Développement de mécanismes de coordination, de collaboration et de communication avec d'autres accords, organisations et programmes pertinents pour les objectifs de SPAW.	Amélioration de la coordination, de la collaboration et de la communication pour atteindre les objectifs de SPAW.	Le type et le niveau de mécanismes coordonnés entre les organisations.	
	2.4 Ressources mobilisées pour aider les Parties contractantes et les États membres à élaborer/améliorer/mettre à jour et mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans de gestion nationaux sur la	Tous les pays ciblés développent/améliorent/ mettent à jour et adoptent des politiques, des stratégies et des plans de gestion nationaux sur la capacité d'adaptation au changement climatique, la	Nombre de pays avec nationales Politiques pertinentes, stratégies; et des plans de gestion portant sur la conservation des écosystèmes marins et côtiers.	

22

Objectifs stratégiques	Extrants	Résultats	Indicateurs	Partenariats
	capacité d'adaptation au changement climatique, la gestion par zone et les zones marines protégées (MPA), le développement de systèmes d'alerte précoce des écosystèmes, le MSP et l'économie bleue avec des objectifs, des cibles et des actions réalisables et un cadre de suivi solide.	gestion par zone et la gestion des zones marines protégées dans le cadre du Protocole SPAW, le développement de systèmes d'alerte précoce des écosystèmes, le MSP et l'économie bleue.		
	2.5 Des approches de gestion par écosystèmes intégrées au développement national et aux processus de planification.	Les États intègrent de plus en plus des approches de gestion par écosystèmes au développement national et aux processus de planification.	Nombre de projets et de plans qui incluent la gestion par écosystème intégrée.	
	2.6 Les parties contractantes et les États membres ont apporté leur soutien au développement et à la protection des zones d'espèces et d'habitats menacés, garantissant ainsi que la biodiversité ne soit pas perdue en raison d'activités nuisibles graves.	Une meilleure gestion des zones protégées et d'espèces nationales augmente dans la région des Caraïbes.	Nombre de zones protégées établies et gérées au titre des MPA-SPAW. Couverture de zones protégées parcs inscrits sur la liste du Protocole SPAW.	
	2.7 Coordination dans la programmation régionale des zones protégées et de la vie sauvage dans la région des Caraïbes	Une plus grande coordination régionale des zones protégées et la vie sauvage ; élaboration de plans d'action propres aux espèces ; augmentation de la législation nationale sur la protection de la vie sauvage ;	Nombre de consultations entre les Parties contractantes. Nombre de projets de collaboration régionale.	
	2.8 Utilisation de solutions basées sur la nature pour protéger les écosystèmes marins et côtiers et réduire la perte de biodiversité s'est développée, notamment par	Adoption des solutions basées sur la nature (NbS) dans les projets et programmes des Parties contractantes.	Nombre de pays qui mettent en œuvre les NbS dans les projets.	

23

Objectifs stratégiques	Extrants	Résultats	Indicateurs	Partenariats
	des initiatives d'éducation et de sensibilisation.	Sensibilisation accrue à la valeur des NbS pour les projets.	Partenariats et conseils techniques sur l'utilisation efficace de NbS. Niveau et type d'initiatives d'éducation et de sensibilisation en NbS.	
	2.9 Considérations écologiques, sociales et économiques intégrées dans la prise de décision qui promeuvent l'économie bleue et contribuent à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la croissance économique.	Les pratiques de l'économie bleue s'inscrivent dans le cadre d'une politique dont les objectifs sont réalisables en matière de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et de croissance économique.	Type et niveau de considérations écologiques, sociales et économiques considérées dans la prise de décision.	
	2.10a Formation offerte aux professionnels des ressources naturelles sur les technologies, la gestion intégrée des écosystèmes, le suivi et l'évaluation et les meilleures pratiques. 2.10b Renforcement des capacités pour promouvoir le partage de l'information, la gestion des connaissances et la communication, en vue de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers. 2.10c Les parties prenantes participent à la gouvernance côtière et marine, y compris à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des	Les États incorporent et facilitent de plus en plus la formation en renforcement des capacités et les campagnes de sensibilisation dans les processus nationaux de développement et de planification	Nombre de campagnes de formation au renforcement des capacités et de sensibilisation mises en œuvre.	

24

Objectifs stratégiques	Extrants	Résultats	Indicateurs	Partenariats
	programmes, afin d'optimiser les connaissances et les capacités des secteurs public, privé, de la société civile et des universités.			
Objectif stratégique 3 : Soutenir l'amélioration de la base de connaissances pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions régionales et nationales pour une gestion durable des ressources côtières et marines de la région des Caraïbes – **Gestion des connaissances, coordination et communications.**	3.1 Sensibilisation à la Convention de Cartagena, à ses protocoles et plans d'action au niveau national, notamment par l'élaboration et la diffusion de produits du savoir.	Sensibilisation accrue à la Convention de Cartagena et à ses composantes.	Nombre de partenariats/réseaux et étendue de l'échange de données et d'information.	Des centres d'activités régionaux sur la biodiversité marine, la pollution marine et les déversements d'hydrocarbures, ainsi qu'un réseau d'activités régional d'organismes techniques, d'organisations intergouvernementales, d'établissements universitaires et de recherche a été mis au point et/ou amélioré.
	3.2 Coordination et collaboration entre les CAR, les RAR, les partenaires internationaux et régionaux, les organisations donatrices et les projets actifs dans la région des Caraïbes et renforcement de la large participation des parties prenantes.	Une meilleure capacité régionale de coordination de l'échange d'informations, de formation et d'assistance technique à l'appui des efforts nationaux de conservation de la biodiversité. Amélioration des mécanismes de coordination, de collaboration et de communication avec d'autres accords, organisations et programmes pertinents pour les objectifs de SPAW. Amélioration dans la coordination de la programmation régionale des zones protégées et de la vie sauvage dans la région des Caraïbes.	Type et niveau de coordination et de collaborations formées.	

25

Objectifs stratégiques	Extrants	Résultats	Indicateurs	Partenariats
		Les États collaborent de plus en plus entre eux, ainsi qu'avec le secrétariat de la Convention de Cartagena, pour faire face aux nouveaux problèmes environnementaux.		
	3.3a Des programmes coordonnés de renforcement des capacités ont été élaborés pour combler les lacunes en matière de connaissances et de compétences, en vue de leur mise en œuvre au niveau national, en utilisant les outils et méthodologies existants. 3.3b Promotion d'approches participatives basées sur le savoir qui intègrent les connaissances traditionnelles et locales. 3.3c Les actions nationales réussies et les meilleures pratiques ont été reproduites et/ou transposées à plus grande échelle au niveau régional. 3.3d Les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les groupes marginalisés sont soutenus dans leurs efforts pour diffuser des informations conformes à la Convention de Cartagena, à ses Protocoles et à ses Plans d'action.	Activités conjointes de renforcement des capacités/formation et/ou de gestion des connaissances. Augmentation du nombre d'études de cas et/ou de nœuds d'expérience sur la gestion par écosystème. Augmentation du nombre de cours de formation/webinaires sur la gestion par écosystème ou les outils de planification intégrée connexes. Augmentation du nombre de nouveaux rapports, vidéos, fiches d'information et publications. Augmentation du nombre de communiqués de presse et de reportages. Augmentation du nombre d'événements promotionnels. Augmentation du nombre de pays soutenus par des outils d'aide à la décision sur la	Nombre de participants en tant que bénéficiaires de la formation et destinataires du matériel de communication. Nombre de documents de communication préparés et diffusés. Nombre de bénéficiaires au niveau de la gestion technique. Nombre de pays soutenus par des outils d'aide à la décision. Assessment of use and/or uptake of communication materials.	

26

Objectifs stratégiques	Extrants	Résultats	Indicateurs	Partenariats
		pollution mis au point et/ou mis à l'essai.		
	3.4Transformation numérique intégrée à la gestion et analyse des données, ainsi qu'en communication et collaboration avec les parties prenantes.	Amélioration de l'efficience et de l'efficacité de la gestion environnementale, de la mobilisation et de la collaboration des parties prenantes et de la prise de décisions fondées sur des données probantes.	Développement de plateformes numériques pour le partage et l'analyse de données. Adoption de systèmes électroniques d'élaboration de rapports Intégration des outils et technologies numériques dans les programmes de renforcement des capacités et les activités de sensibilisation.	
bjectif stratégique 4 : Soutenir la mise en œuvre de programmes institutionnels, politiques, législatifs, de gouvernance et de financement durable innovants, des projets, des instruments et des initiatives, par le biais de la Convention, de ses protocoles, des stratégies et des plans d'action pour faciliter la transition vers des économies bleues durables, y compris l'amélioration de la gouvernance et de la circularité - **Gouvernance, circularité et économies durables.**	4.1 Des solutions innovantes recherchées, développées et utilisées pour le suivi et l'évaluations.	Augmentation de la recherche, développement et l'usage des technologies innovatrices pour le suivi et l'évaluation.	Nombre de pays utilisant des approches innovantes pour la surveillance et l'évaluation de l'environnement côtier et marin et de ses ressources. Degré d'implication des bénéficiaires/communautés cibles dans l'identification et la mise en œuvre des solutions	Les parties contractantes et les États membres, les OIG régionales et sous-régionales, les banques de développement, les agences des Nations Unies, le secteur privé, les CAR et les RAR.
	4.2 Des opportunités de partenariats public-privé dans le développement d'économies bleues et circulaires durables identifiées et, le cas échéant, soutenues.	Des partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Un nouveau Mémorandum d'entente (MoU) conclu et/ou mis à jour.	Évaluation positive des résultats des partenariats	
	4.3 Élaboration de lignes directrices révisées et mises à	Une réduction des chevauchements, des	Des Mandats révisés des CAR et des RAR conformément aux	

27

Objectifs stratégiques	Extrants	Résultats	Indicateurs	Partenariats
	jour à l'intention des CAR et des RAR pour permettre au Secrétariat une mise en œuvre plus efficiente et efficace du programme de travail.	dédoublements et des conflits entre les CAR et les RAR et d'autres agences ; une augmentation des ressources pour la mise en œuvre des plans de travail et des programmes des CAR.	objectifs stratégiques et alignés sur les normes internationales pertinentes.	
	4.4 es Parties contractantes et les États Membres ont appuyé, le cas échéant, l'évaluation de leur capacité à se conformer aux buts et aux objectifs fixés au titre de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles, y compris l'intégration des interventions tenant compte des sexospécificités, dans leurs stratégies et plans d'action nationaux.	Des politiques régionales qui fournissent des interventions en faveur de la parité des sexes.	Nombre de politiques, de plans d'action et de stratégies mis à jour qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes. Inclusion de la question de genre aux niveaux technique et de gestion.	
	4.5 Renforcer le suivi, l'évaluation et l'amélioration des systèmes d'élaboration de rapports pour orienter la prise de décisions fondées sur des données probantes et améliorer la transparence et la responsabilisation.	Parties contractantes ont amélioré le suivi, la notification, les mécanismes de respect et d'application de la Convention de Cartagena. Une meilleure prise de décision fondée sur des données probantes grâce à l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données. Les propositions de financement reflètent mieux l'état des ressources côtières et marines et leur gestion dans la région des Caraïbes.	Nombre de pays fournissant des rapports semestriels au secrétariat de la convention de Cartagena.	

28

Les objectifs et indicateurs ci-dessus devraient être atteints grâce au travail du Secrétariat, des centres d'activités régionales, des agences partenaires et des parties contractantes. Ils seront définis dans des plans de travail et des budgets semestriels spécifiques. Des bases de référence pour les indicateurs pertinents seront définies afin de suivre les progrès de la mise en œuvre.

29

4.0 THÈMES TRANSVERSAUX

Une coordination, une communication, un plaidoyer, une éducation, un engagement du public, une gestion des connaissances et l'utilisation de la transformation numérique, efficaces et ciblés, permettront de progresser vers la réalisation des objectifs de cette stratégie.

4.1 Communications et sensibilisation

Le Secrétariat s'efforcera d'adopter et d'intégrer des campagnes mondiales pertinentes, afin de stimuler un engagement plus large du public et un changement de comportement. Il s'agit notamment des campagnes *Clean Seas* et *Beat Pollution* et de « *Wild for Life* », une campagne récemment lancée sur les récifs coralliens. Tous ces éléments jouent un rôle important dans la sensibilisation, l'inspiration des gens à se joindre à la cause et le changement des pratiques et des comportements destructeurs dans les secteurs concernés, mais ils doivent refléter les réalités socio-économiques et culturelles régionales et sous-régionales.

Au cœur de ces campagnes se trouvent la narration multimédia et les activités visant à mobiliser les gens autour du problème et des solutions – dans la mesure du possible, en mettant en valeur l'impact du travail du Secrétariat et des agences partenaires. Les campagnes fournissent également des plateformes pour former de nouveaux partenariats avec les acteurs de la société civile et le secteur privé.

Conformément aux décisions de la COP et aux mandats donnés par les parties contractantes, le Secrétariat renforcera les partenariats avec les médias, le secteur privé, les organisations communautaires et non gouvernementales, les organisations de jeunesse, la communauté universitaire et la communauté des chercheurs, ainsi qu'avec les acteurs clés (y compris les « ambassadeurs » ou les « champions ») pour démontrer et défendre la valeur des ressources marines et côtières et l'importance de de la mer des Caraïbes aux pays de la grande région des Caraïbes et le cadre fourni par la Convention de Cartagena et de ses Protocoles.

4.2 Gestion des connaissances

Une stratégie de gestion des connaissances sera élaborée, en s'appuyant sur la stratégie de communication existante pour appuyer la mise en œuvre efficace de la stratégie du PEC. Elle permettra la conception de produits ciblés dans la gestion de l'information et des connaissances. Les principales recommandations issues de rapports, tels que le rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention sur la pollution marine et le rapport sur l'état de l'habitat, seront communiquées au moyen de divers mécanismes, réseaux et approches de diffusion intéressant les publics cibles, y compris le changement de comportement et la promotion de modes de consommation et de production durables. Une stratégie efficace de gestion des connaissances visera à entreprendre ce qui suit :

- ➔ Accroître la visibilité et promouvoir la valeur et l'impact des travaux des parties contractantes, du Secrétariat, des partenaires et des projets activement engagés dans la gestion côtière et marine dans la région des Caraïbes.
- ➔ Sensibiliser et élargir la portée de l'information sur la protection et l'utilisation durable des ressources marines et côtières dans la région des Caraïbes.

- ➔ Démontrer l'impact du travail effectué par le Secrétariat, ses projets et ses partenaires pour encourager la reproduction des efforts et transmettre les enseignements appris, les meilleures pratiques et les défis rencontrés / surmontés.
- ➔ Accroître la disponibilité et l'accès aux données et aux informations sur la gestion des ressources côtières et marines, en renforçant les sites Web, les réseaux et les bases de données, et accroître la participation des parties prenantes aux travaux du Secrétariat ; et
- ➔ Renforcer la capacité des pays de la région à rendre compte des efforts déployés à atteindre les ODD.

4.3 Transformation numérique

Le PNUE participe à une initiative plus large de transformation numérique qui implique l'utilisation de la technologie et des plateformes numériques pour intégrer les processus, améliorer la gestion et l'analyse des données et renforcer la communication et la collaboration avec les parties prenantes. Dans la WCR, les technologies numériques ont la potentielle de stimuler l'innovation, transforment les modèles d'affaires et augmentent la productivité, ce qui a des répercussions importantes sur le présent et l'avenir de l'humanité. De nouvelles opportunités peuvent offrir de nouvelles possibilités d'améliorer le travail du Secrétariat de la Convention de Cartagena par la transformation numérique, notamment la possibilité d'évaluer et de suivre les progrès en matière de durabilité, d'optimiser l'utilisation des ressources, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir des approches d'économie plus circulaire.

Une transformation numérique effective aidera à améliorer l'efficience et l'efficacité de la gestion environnementale, la mobilisation et la collaboration des parties prenantes et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Cet objectif sera poursuivi par le biais des initiatives suivantes :

1. Un écosystème numérique durable pour la planète : Soutenir et intensifier le changement environnemental grâce à une architecture de données et un écosystème numérique efficacement gouvernés et inclusifs pour la planète.
2. Un tableau de bord planétaire numérique qui fournit un suivi automatisé et en temps quasi réel des progrès mondiaux par rapport aux cibles environnementales clés des ODD, des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et des accords multilatéraux sur l'environnement.
3. Utilisation de l'analyse prédictive et de la modélisation pour identifier les principaux risques liés à la dégradation de l'environnement et au changement climatique et la pollution et les facteurs sexospécifiques et socioéconomiques connexes.
4. Élaboration de normes mondiales en matière de données environnementales et de garanties pour les partenariats public-privé.
5. Évolution des marchés et des comportements des consommateurs : Catalyser une utilisation transformatrice des biens publics numériques environnementaux pour amplifier et accélérer les progrès vers les objectifs et cibles mondiaux en matière de climat, de biodiversité et de pollution.
6. Orienter et transformer les marchés, les chaînes d'approvisionnement et les modes de vie des consommateurs vers des résultats durables, en déployant des applications transformatrices qui exploitent les biens publics numériques environnementaux.

7. Influencer les incitatifs économiques et les comportements humains pour favoriser la durabilité en intégrant des données, des mesures et des valeurs sur la durabilité environnementale dans les plateformes, les applications, les filtres et les algorithmes de l'économie numérique.
8. Compétences numériques, innovation et gouvernance électronique : Renforcer les capacités en compétence numérique environnementale et de gouvernance électronique des diverses parties prenantes pour s'engager dans les dimensions environnementales de la transformation numérique, en mettant l'accent sur les pays du Sud.
9. Une participation accrue du public à la prise de décisions, à l'innovation ouverte et à la science citoyenne.
10. Des pôles d'innovation et d'accélérateur pour identifier et faire progresser les innovations numériques en matière de durabilité, de manière co-créative.[13]

En intégrant les outils et les technologies numériques dans les programmes de renforcement des capacités et les activités de sensibilisation, les États membres peuvent accroître l'accès à la formation et au soutien, améliorer le partage des connaissances et la collaboration, et accroître l'efficacité de leurs programmes.

[13] Transformation numérique - Stratégie à moyen terme du PNUE 2022-2025 https://www.unep.org/explore-topics/technology/what-we-do/digital-transformation/what-uneps-ambition.

32

5.0 GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE ET MOBILISATION DES RESSOURCES

5.1 Gouvernance

La prise de décisions dans la région des Caraïbes implique un arrangement complexe de mandats qui se chevauchent. Les entités concernées comprennent :

- Les gouvernements nationaux, leurs agences et les comités interministériels.
- Les organismes intergouvernementaux régionaux et leurs agences techniques – telles que la CARICOM, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, l'Organisation des États des Caraïbes orientales; l'Association des États de la Caraïbe, l'Organisation des États américains.
- Les programmes, les commissions, les bureaux régionaux et les bureaux sous-régionaux des Nations Unies ; et
- La société civile, les universités, les utilisateurs des ressources et autres parties prenantes.

5.1.1 Soutien à d'autres initiatives mondiales

La Stratégie du PEC promeut et soutient des actions progressives qui s'alignent sur les priorités et les objectifs clés qui ont déjà été identifiés et approuvés au niveau international, et qui sont d'intérêt commun/partagé pour la région des Caraïbes, tels que :

- Le Traité sur la pollution par les plastiques de l'ANUE[14]. Résolution 5/14 de l'UNEA, "Mettre fin à la pollution plastique : Vers un instrument international juridiquement contraignant" traité sur le plastique
- Traité sur la haute mer Accord en vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale[15]
- GBF Kunming-Montréal [16]
- ODD 6, 8, 14, 17 et autres, le cas échéant[17]
- RSDD 2022-2025 [18]

5.1.2 Coordination régionale sur la gouvernance régionale des océans

5.1.2.1 Revitaliser la gouvernance régionale des océans dans la région des Caraïbes

Le renforcement et l'élargissement de la coordination surla gouvernance collaborative et de gestion des ressources biologiques aux niveaux régional, sous-régional et national sont essentiels pour réussir la mise en œuvre de la stratégie du PEC. La stratégie du PEC devrait fournir les conditions favorables permettant aux Parties contractantes, aux États membres et aux partenaires du réseau de la Convention de Cartagena, y compris son secrétariat, de s'acquitter efficacement des mandats clés (articles 4 à 10) de la Convention de Cartagena, des

[14] Résolution 5/14 de l'ANUE intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : Vers un instrument international juridiquement contraignant » 2022.

[15] Projet d'accord au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale 2023.

[16] Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal 2022.

[17] Transformer notre monde : L'Agenda 2030 pour le Programme de développement durable 2015.

[18] Orientations des stratégies pour les mers régionales 2022-2025.

Protocoles et des plans, ainsi que des plans d'action régionaux juridiquement contraignants connexes et de la durabilité environnementale dans la région des Caraïbes. Il aidera également toutes les Parties contractantes à respecter les engagements régionaux et mondiaux et les MEA auxquels elles se sont engagées.

Dans le contexte du PEC, la gouvernance est axée sur un soutien intégré et efficacement coordonné aux Parties contractantes pour élaborer et mettre en œuvre la législation et les politiques et renforcer les institutions, afin d'atteindre des objectifs stratégiques communs et de réaliser la mise en œuvre efficace des obligations pertinentes convenues aux niveaux international (y compris les MEA) et régional. La stratégie du PEC encourage la création d'interconnexions entre les composantes de la Convention de Cartagena, y compris les CAR, les RAR, les points de liaison, les partenaires et les projets, où les synergies et les complémentarités entre les partenaires régionaux dans la région des Caraïbes peuvent être exploitées, tout en respectant les mandats de chaque entité. Les parties contractantes, par le biais des décisions de la COP, fourniraient des orientations sur la manière dont le secrétariat pourrait répondre au mieux à la gouvernance et à la coordination des océans dans la région des Caraïbes et identifieraient des indicateurs supplémentaires pour le suivi de la mise en œuvre.

5,1.2.2 Le rôle renforcé de la structure de la Convention de Cartagena

La structure de la Convention de Cartagena (SCC) comporte trois sous-programmes thématiques : i) la pollution due à des sources et activités terrestres, ii) la biodiversité marine et la gestion par écosystèmes et iii) les activités marines/maritimes appuyées par un programme d'accompagnement et de communication. Les questions horizontales transversales comprennent la circularité, le changement climatique et l'économie bleue. Cette structure multisectorielle nécessite une coordination, une implication et une intégration efficaces, qui doivent être assurées par un programme de travail fondamental sur la gouvernance qui sera facilité par le Secrétariat du cadre de la Convention de Cartagena et ses composantes.

Le Secrétariat de la Convention de Cartagena soutient un rôle élargi des Centres d'Activités Régionaux (CAR) et des Réseaux d'Activités Régionaux (RAR) pour la mise en œuvre de la Convention, de ses Protocoles, des Stratégies et Plans d'Action et des programmes d'action stratégiques pertinents et appropriés des grands écosystèmes marins. Les CAR ont élaboré des plans stratégiques pour aider le Secrétariat à mobiliser des fonds et à élaborer de nouveaux projets et activités dans le cadre des plans de travail et des budgets biennaux approuvés. Le Secrétariat a établi des accords de travail formels avec plusieurs agences par le biais de mémorandum d'entente qui font maintenant partie des RAR – Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes, Centro del Agua del Trópico Hùmedo para Amèrica Latina y el Caribe, Agence de santé publique des Caraïbes, Instituto de Investigaciones Marinas y Costeras et continuera de renforcer les partenariats pour aider, entre autres, dans la production et l'analyse de données.

Collaboration interthématique se produit par l'élaboration et la mise en œuvre conjointe de projets avec d'autres agences des Nations Unies, des ONG et des banques de développement et par le biais de protocoles de coopération officiels signés avec les secrétariats des MEA et les organismes régionaux des pêches. Ces collaborations et mémorandums d'entente contribueront également à l'établissement de rapports conjoints sur les cibles de l'ODD 14 en soutenant les pays dans leur suivi et leurs rapports et leur contribution aux évaluations régionales régulières.

Objectifs de réalisation :

Pour parvenir à la mise en œuvre efficace de la stratégie du PEC, il est nécessaire de renforcer la coordination régionale fourni la Convention de Cartagena, notamment :

(i) les ressources mobilisées et rentabilisées, y compris par le recouvrement des arriérés de toutes les parties contractantes

(ii) renforcement des capacités pour la mise en œuvre effective de la Convention de Cartagena, de ses stratégies et plans d'action,

(iii) implication participative des parties prenantes autorisée,

(iv) des évaluations fondées sur les connaissances de l'environnement de la région des Caraïbes, élaborées pour une prise de décision informée.

Une collaboration nationale vers une collaboration régionale-mondiale

Le Secrétariat et les CAR serviront d'intermédiaires régionaux pour fournir des outils d'aide à la décision, des guides de renforcement des capacités et des évaluations fondées sur des approches écosystémiques et élaborées à l'échelle mondiale. Les CAR et les RAR, qui comprennent des institutions locales, nationales et régionales, contribueront à la production et à l'analyse d'options scientifiques et stratégiques pour améliorer la prise de décisions à l'échelle nationale. Le PEC servira de plateforme de mise en œuvre importante de la stratégie du PNUE pour les océans, notamment par le renforcement des capacités, le partage des connaissances, les activités pilotes et l'échange de données d'expérience entre les décideurs politiques, les planificateurs et les gestionnaires.

Les CAR et les RAR

Bien que leur travail soit coordonné et facilité par le Secrétariat, les CAR sont les principaux responsables des activités mentionnées dans le programme de travail adopté par les CdP.

5.1.3 Partenariats

Compte tenu de la complexité de la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes, le Secrétariat travaillera à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies pour promouvoir une collaboration et des programmes synergiques et rentables, allant de la gouvernance régionale, à la production de connaissances normatives, à l'innovation et aux conseils, en passant par le renforcement des capacités et la prestation de services dans les pays. À cette fin, le Secrétariat a travaillé et continuera de travailler en étroite collaboration avec les institutions environnementales et celles d'autres secteurs pour appuyer les activités nationales et régionales. Les partenariats avec les instituts de recherche et les organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national constituent une autre priorité. Les résultats et l'impact de ces partenariats seront communiqués aux parties contractantes afin d'évaluer leur efficacité dans le cadre de la mise en œuvre des plans de travail et des budgets biennaux.

La collaboration avec le réseau d'autres programmes pour les mers régionales, tels que la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est et la Convention d'Abidjan, fournit un terrain important pour l'échange des meilleures pratiques, des enseignements tirés et la reproduction le cas échéant.

5.2 Un cadre de coordination institutionnelle pour la mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie doit répondre aux besoins régionaux et nationaux, sur la base de la participation et des partenariats ; la harmonisation et l'inclusivité, tout en étant adaptable et flexible ; axée sur les résultats et efficace dans l'utilisation des ressources, assurant une production et un partage efficaces des connaissances et permettant au Secrétariat d'aider les Parties contractantes à mieux mettre en œuvre les décisions et obligations de la Conférence des Parties de la Convention et de ses Protocoles.

Dans le cadre du plan de mise en œuvre du PEC, un programme de travail fondamental sur la gouvernance compléterait les sous-programmes thématiques existants coordonnés par le Secrétariat.

Le programme de travail sur la gouvernance visera à atteindre les objectifs suivants :

1. Renforcer le réseau de gouvernance existant à la fois dans le cadre institutionnel de la Convention de Cartagena, ainsi que dans la coordination intersectorielle et régionale, afin d'améliorer la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes dans un processus décisionnel transparent.
2. Renforcer la capacité des Parties contractantes pour la mise en œuvre et le respect de la Convention de Cartagena, de ses Protocoles, de ses stratégies régionales et de ses plans d'action.
3. Renforcer les synergies, les complémentarités et la collaboration entre les partenaires et les organisations internationales et régionales, actifs dans la région des Caraïbes.
4. Promouvoir des mécanismes efficaces d'interface science-politique aux niveaux régional et national, et renforcer l'application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines en vue de réaliser la vision et les objectifs de la Convention.
5. Coordonner la mise en œuvre d'une stratégie globale de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre efficace du plan de travail de la Convention de Cartagena/PEC.

Ce qui précède mènera aux résultats attendus suivants :

1. Mise en œuvre effective par les Parties contractantes de leurs obligations de financement au titre de la Convention de Cartagena, des Protocoles et des Stratégies et Plans d'action régionaux.
2. Renforcement systémique et fonctionnement et prestation efficaces des organes décisionnels et consultatifs du PEC.
3. Approches coordonnées pour renforcer les capacités de mise en œuvre de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles.
4. La complémentarité et la harmonisation des politiques sont assurées dans le cadre des instruments politiques et réglementaires du système du PEC-Convention de Cartagena.
5. Renforcement des partenariats et de l'engagement multipartite.

5.3 Suivi et évaluation

L'article 13 de la Convention de Cartagena stipule ce qui suit : "...***les Parties contractantes s'engagent à élaborer et à coordonner leurs programmes de recherche et de suivi relatifs à la zone d'application de la Convention*** *et à*

assurer, en coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes, les liens nécessaires entre leurs centres et instituts de recherche en vue de produire des résultats compatibles... ».

Une approche de gestion adaptative sera utilisée pour suivre la mise en œuvre de cette stratégie. Un examen à mi-parcours est proposé en 2026 pour évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie actuelle et s'aligner sur l'examen d'autres stratégies mondiales et régionales. Dans le cadre de ces examens, les réalisations, les enseignements appris, les défis et l'évolution de la dynamique mondiale du leadership dans le domaine de l'environnement marin et côtier seront examinés. Cela permettra d'adapter la stratégie aux changements environnementaux et politiques majeurs qui se produisent à l'échelle régionale et, le cas échéant, mondiale. Des examens réguliers des réalisations et des défis permettront non seulement d'évaluer les progrès, mais aussi de communiquer.

Cet examen continu visant à suivre la mise en œuvre de la stratégie comprendra des évaluations périodiques des priorités stratégiques et des activités connexes, y compris les stratégies et plans d'action régionaux élaborés par le Secrétariat. Il s'agit de veiller à ce que toutes les priorités et actions restent à jour et servent l'objectif primordial de la Convention de Cartagena, à savoir s'adapter aux changements environnementaux, sociétaux et politiques dans la région et dans le monde. Le suivi sera appuyé par des rapports biennaux des points de liaison nationaux, des CAR et du Secrétariat de la Convention de Cartagena, en collaboration avec la société civile et les partenariats pertinents, sur les activités menées en relation avec les priorités stratégiques et les activités formulées pour la mise en œuvre de cette stratégie.

L'élaboration continue de rapports périodiques sur SOCAR et sur l'état de l'habitat, en tant que partie intégrante de l'élaboration de SOMEE et la fourniture d'informations au mécanisme de suivi et d'évaluation du Programme d'action stratégique CLME+, avec des indicateurs et des objectifs définis, seront un élément clé du processus de suivi et d'évaluation.

Les réunions des Parties contractantes évalueront la pertinence des priorités stratégiques qui constituent la base des plans de travail et des budgets biennaux.

Le modèle de rapport pour les rapports nationaux sur la Convention de Cartagena et ses Protocoles, convenus lors de la quinzième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme d'action pour l'environnement des Caraïbes et de la Douzième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena (octobre 2012), peut être adapté pour inclure des rapports sur les mesures prises par les Parties contractantes pour mettre en œuvre certains aspects de la présente Stratégie du PEC, y compris la révision des indicateurs. Cela se fera en fonction des décisions et du mandat donné par les parties contractantes..

5.4 Financement durable

Une approche intégrée à long terme prévoyant des crédits budgétaires adéquats sera nécessaire pour respecter les engagements pris au titre de la Convention de Cartagena, de ses protocoles et de ses plans d'action et pour assurer la mise en œuvre effective des plans de travail.

Situation actuelle : Le budget de base du Secrétariat est financé par les contributions des membres au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes (CTF), en plus d'un faible pourcentage des contributions en nature. Les projets et activités sont principalement financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les CAR, les pays membres et les donateurs bilatéraux, les contributions en nature du Secrétariat étant utilisées pour appuyer la mise en œuvre des projets.

Le Fonds d'affectation spéciale a toujours appuyé les besoins opérationnels de base du Secrétariat, à condition que tous les gouvernements y versent leurs contributions volontaires en temps opportun. Plusieurs États membres fournissent également des contributions extrabudgétaires, par exemple en accueillant des réunions et en détachant des experts. En cherchant à obtenir des fonds pour le Centre régional d'information et de formation sur les urgences en cas de pollution marine, le Secrétariat coopère avec le secteur privé.

But et objectifs spécifiques :

But :

- Établir une stratégie coordonnée et systématique d'utilisation des ressources, comme l'ont demandé les Parties contractantes à la Convention de Cartagena.

Objectifs :

- Développer l'architecture pour la viabilité financière du réseau de la Convention, y compris par le recouvrement des arriérés de toutes les Parties contractantes.
- Cartographier les priorités, les besoins et les lacunes à combler dans le cadre du PEC, y compris les ressources disponibles au sein du réseau de la Convention de Cartagena, et évaluer les ressources nécessaires pour respecter ces engagements.
- Élaborer un cadre pour assurer des contributions cohérentes et fiables des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale.
- Élaborer une cartographie des donateurs, des institutions financières internationales, y compris la participation du secteur privé.
- Renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets.
- Faciliter et coordonner la mise en correspondance des besoins, des projets et des donateurs, des institutions financières internationales avec d'autres OIG.
- Renforcer les partenariats avec le secteur privé, y compris les fondations, pour accéder aux opportunités de financement dans les domaines de la pollution, de la biodiversité, de l'économie bleue et du changement climatique.

Approche proposée

Cette stratégie a utilisé le fait que les interventions des donateurs sont de plus en plus guidées par les politiques nationales et étrangères, avec plusieurs autres agences régionales et internationales impliquées dans la gestion des ressources côtières et marines. Les sources de financement actuelles et potentielles comprennent, entre autres :

- Les donateurs bilatéraux
- Le FEM

- Le Fonds vert pour le climat
- Les multiples pays des Nations Unies - Le Cadre de développement durable
- Les banques de développement s'appuient sur les relations déjà établies avec la Banque interaméricaine de Développement, la Banque Mondiale et la Banque de développement des Caraïbes
- L'Union européenne (Le Pacte vert de l'UE, les programmes indicatifs régionaux et nationaux)
- Les fondations environnementales s'intéressent aux questions côtières et marines.
- Le secteur privé suit les Directives du PNUE pour l'engagement avec le secteur privé.

Une stratégie globale d'utilisation des ressources visant explicitement la mise en œuvre effective de la stratégie du PEC et des stratégies et plans d'action régionaux qui l'accompagnent, y compris son soutien aux engagements des Parties au titre de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles, ainsi qu'à l'intégration des questions émergentes seront développées.

Une cartographie ciblée des parties prenantes fera partie de la stratégie globale de mobilisation des ressources identifiant les acteurs et les ressources disponibles pour contribuer à la viabilité financière de la Convention de Cartagena. Par conséquent, le développement de mécanismes financiers innovants et de financements abordables pour aider les pays de la région des Caraïbes constitue une très haute priorité (SOCAR).

L'une des options serait qu'un groupe de travail indépendant ou un comité financier soit créé par les Parties contractantes pour aider le Secrétariat à superviser les efforts de financement et d'utilisation des ressources. Ce comité établirait une approche planifiée, systématique et uniforme pour l'élaboration de rapports sur la production et l'utilisation des fonds. Ces évaluations périodiques permettraient de s'assurer que les contributions volontaires sont utilisées de manière efficace et efficiente dans l'exécution des plans de travail et des budgets biennaux et que les Parties contractantes sont tenues informées des incidences de tout déficit dans les contributions.

39

6.0 CONCLUSION

La région renforcera sa capacité à atteindre les ODD et d'autres engagements mondiaux et régionaux. L'approche pour faire progresser la région des Caraïbes devrait être guidée par les objectifs ambitieux énoncés dans la Vision 2050 et l'Agenda 2030 du PNUE, en œuvrant à la protection de la biodiversité et des écosystèmes marins, à la prévention et à la réduction de la pollution, et à l'amélioration des moyens de subsistance et de la gérance d'une manière holistique et globale. Cela nécessite une collaboration entre les secteurs et les parties prenantes, ainsi que l'intégration des considérations environnementales, sociales et économiques dans tous les processus décisionnels. Tous les efforts devraient donner la priorité à la promotion de pratiques et de technologies durables, à la mise au point de solutions novatrices et à l'autonomisation des communautés locales, des femmes, des jeunes, des populations autochtones et des groupes vulnérables.

Plus précisément, cette stratégie guidera le réseau de la Convention de Cartagena et les efforts du Secrétariat pour :

1. S'engager dans une coordination conjointe de la gouvernance et de la gestion des océans pour une utilisation optimale de l'espace océanique et des biens et services écosystémiques.
2. Intégrer les questions côtières et marines dans les processus de planification du développement et d'élaboration des politiques.
3. Promouvoir la protection et, le cas échéant, restaurer le capital côtier naturel.
4. Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de voies politiques circulaires et économes en ressources.
5. Cartographier et mener des évaluations et des appréciations intégrées des services écosystémiques marins et côtiers.
6. Fournir une formation et un renforcement des capacités aux Parties contractantes pour leur permettre de remplir leurs obligations au titre de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles, tout en soutenant la dimension environnementale des économies bleues durables.

L'adoption d'une approche transformatrice qui s'attaque aux causes profondes de la dégradation et des inégalités environnementales ouvre la voie à des progrès significatifs vers un avenir plus juste et durable pour tous.

7.0 RÉSUMÉ DES OBJECTIFS, VISIONS, EXTRANTS ET RÉSULTATS DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT DE LA CONVENTION DE CARTAGENA – PEC

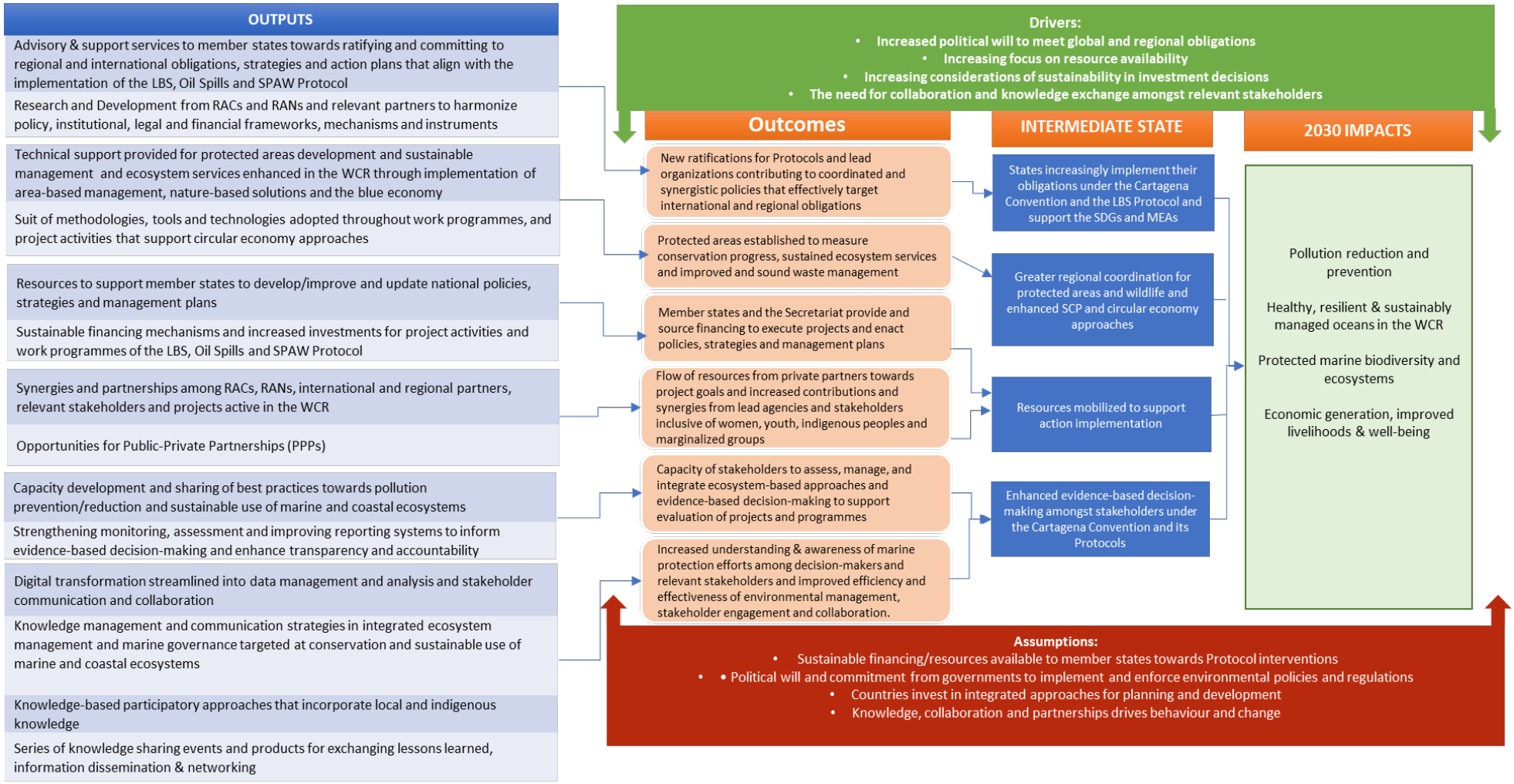

41

NEXES

Annexe I : *Tableau 2. Tableau des Parties contractantes à la Convention de Cartagena et à ses Protocoles*

Parties	***Date de ratification ou d'adhésion***		
	Déversements d'hydrocarbures	**SPAW**	**LBS**
Antigua-et-Barbuda	11-sept-86		13-juil-10
Bahamas	24-juin-10	24-juin-10	24-juin-10
Barbade	28-mai-85	14-oct-02	29-juin-19
Belize	22-sept-99	04-janv-08	04-Févr-08
Colombie	03-mai-88	05-janv-98	
Costa Rica	01-août-91		26-mai-16
Cuba	15-sept-88	04-août-98	
Dominique	05-oct-90		
République dominicaine	24-nov-98	24-nov-98	06-sept-12
France	13-nov-85	05-avr-02	04-mai-07
Grenade	17-août-87	05-mars-12	05-mars-17
Guatemala	18-déc-89		
Guyana	14-juil-10	14-juil-10	14-juillet-10
Honduras	13-oct-18	13-oct-18	13-oct-18
Jamaïque	01-avr-87		05-nov-15
Mexique	11-avr-85		
Pays-Bas	16-avr-84	02-mars-92	
Nicaragua	25-août-05	04-mai-21	
Panama	06-nov-87	27-sept-96	09-juil-03
Saint-Kitts-et-Nevis	15-juin-99		
Sainte-Lucie	30-nov-84	18-mai-00	30-janv-08
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	11-juil-90	26-juil-91	
Trinité-et-Tobago	24-janv-86	10-août-99	28-mars-03
Royaume-Uni	28-Fév-86		
États-Unis	31-oct-84	16-avr-03	13-Févr-09
Venezuela	18-déc-86	28-janv-97	

Annexe II: Liste des stratégies régionales et d'appui élaborées sous l'égide du Secrétariat de la Convention de Cartagena

- Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (PAMM) :
- Cadre de gestion intégrée des ressources en eau
- Stratégie régionale de réduction de la pollution par les éléments nutritifs
- Stratégie régionale de restauration de l'habitat
- Plan d'action régional et stratégie pour la gestion des déchets marins

- Stratégie régionale de gestion des déchets marins
- Plan d'action stratégique régional visant à réduire au minimum le transfert d'organismes aquatiques nuisibles et d'agents pathogènes dans les eaux de ballast et sédiments des navires dans la région des Caraïbes
- Stratégie régionale pour le contrôle du poisson-lion dans le récif mésoaméricain (MAR)
- Stratégie régionale de lutte contre le poisson-lion envahissant dans la région des Caraïbes
- Stratégie régionale et plan d'action pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des principaux habitats marins dans la région des Caraïbes 2021-2030
- Cadre régional sur la science et la recherche
- Plan régional de gestion du lamantin des Antilles
- Plans régionaux d'action pour le rétablissement (RRAP) des tortues marines dans la région des Caraïbes
- Plan de préparation à la lutte contre la pollution par les déversements d'hydrocarbures dans les îles des Caraïbes (OPRC)
- Plan Regional de Preparacion, respuesta y Cooperacion contra derrames de hidrocarburos y sustancias nocivas y potencialmente peligrosas para America Central (PRC-CA)
- Etude de faisabilité sur l'élaboration d'un Plan Régional des Installations d'Accueil (RRFP) pour les PEID de la région des Caraïbes
- Plan stratégique à long terme du Centre régional d'information et de formation sur les situations d'urgence en cas de pollution marine pour la région des Caraïbes (2015-2025)
- Plan stratégique à long terme du CAR IMA (2021-2026)
- Stratégie et plan de travail à long terme du CAR CIMAB 2021-2030
- Plan stratégique du CAR SPAW 2023-2028
- Stratégie de recherche sur la pollution